

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 15 avril 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 7 pouvoirs	07 avril 2025	08 avril 2025

N° délibération	Objet
2025-047	Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes Tourisme et Voirie – année 2025

Le 15 avril 2025 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle des associations à Plouyé sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Laurent RANNOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Hubert LE LANN à Eric PRIGENT, Brigitte COURBEZ à Anne ROLLAND, Barbara PERRON à Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absent excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Grégory LE GUILLOU

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu les prévisions budgétaires 2025 des budgets annexes Tourisme et Voirie, monsieur le Président explique que ces budgets annexes de nomenclature M57 ne peuvent s'autofinancer.

Les recettes perçues au titre des régies du budget annexe Tourisme et les recettes de travaux facturés aux communes et à la communauté de communes pour le budget Voirie ne permettent pas d'équilibrer le budget.

Une aide financière provenant du budget principal est donc nécessaire à l'équilibre financier de ces budgets annexes.

Pour l'année 2025, les crédits nécessaires s'élèvent à 135 000 € pour le budget Tourisme et à 109 360 € pour le budget Voirie.

Ces subventions sont donc proposées pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve le versement de la subvention d'équilibre d'un montant de 135 000 € du budget principal vers le budget annexe tourisme et le versement de la subvention d'équilibre d'un montant de 109 360 € vers le budget Voirie pour l'année 2025.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Le secrétaire,